INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Strasbourg, le 1er septembre 2018

Décision DS n° 2018-19 portant délégation de signature

Le Directeur de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2, L.715-3, R.715-5 et R.719-79,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu l'arrêté portant nomination de Monsieur Marc Renner à la direction de l'INSA Strasbourg à compter du 1er mars 2014,

DECIDE

Article 1 : Objet

Délégation est donnée à **Mme Caroline BAUMERT**, Assistante ingénieure, Cheffe du service marchés publics, Adjointe à la Directrice des Affaires financières, aux fins de :

- certification des services faits et de validation de liquidation des frais de déplacement dans l'application informatique financière de l'établissement, quel que soit le montant

Article 2 : Publicité - durée

La présente décision est soumise à publicité. Elle sera inscrite dans le recueil des actes administratifs de l'établissement consultable sur le site Internet de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg.

La présente décision prend effet à compter du 1er septembre 2018 et prendra fin au plus tard, soit au terme du mandat du délégant soit au terme du mandat ou à la cessation des fonctions des délégataires.

Le Directeur

Marc RENNER